

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Douai (59500)

Réponses de Jean-Marc Veron, au nom de la liste « Douai au Cœur - liste de Frédéric CHEREAU »

– le 09/03/2020 à 21:52 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 600000 euros

Des contacts réguliers entre la mairie et l'association existent, il convient de les poursuivre

Il n'est pas prévu un budget annuel de ce montant, mais un budget d'au moins 100 000 € par an. Néanmoins, nous envisageons de mettre à jour le plan vélo dans une démarche consultative et participative qui se nourrira des échanges réguliers entre la mairie et l'Association Droit de Vélo et qui s'appuiera sur les travaux issus du comité de suivi opérationnel.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

bonne communication actuellement avec le service voirie

Au cours du prochain mandat, nous envisageons de mettre en place une délégation aux mobilités actives afin d'appliquer une réelle politique de promotion et de développement des mobilités actives, politique qui est un outil de lutte contre les dérèglements climatiques.

Le référent Mobilités Actives sera l'interlocuteur privilégié sur le sujet et fera le lien entre les différents services de la mairie (notamment le service voirie, l'urbanisme), le réseau associatif, les citoyens, les professionnels.

Action n°3 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Nous nous engageons à mettre en place un comité de suivi opérationnel, qui pourra prendre la forme d'une commission extra-municipale, afin de mieux prendre en compte les remontées issues des contacts réguliers entre la mairie et l'association Droit de Vélo. Il s'agira d'un outil de suivi mais aussi et surtout de mesure de l'efficacité de la politique Mobilités Actives de Douai. Le référent Mobilités Actives sera alors chargé d'identifier avec les membres du comité les actions correctives envisageables et réalisables.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Dans le cadre du programme Alvéole, une formation dispensée par DDV est prévue pour les employés municipaux

La formation des employés municipaux est incontournable en vue de la promotion de l'usage du vélo (bicyclette, triporteur, vélo adapté, vélo à assistance électrique, ...). Ces dispositions facilitent la prise en compte du vélo dans la ville en faisant des agents municipaux mais également des élus des ambassadeurs de cette politique. A noter pour exemple que certains agents du service Cadre de Vie assurent le transport de leur matériel grâce à des triporteurs.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Poursuivre l'aménagement des boulevards et améliorer la sécurité des ronds points principaux : place l'Herillier, place d'Haubersart...

L'aménagement des boulevards pourra se poursuivre avec le soutien de Douaisis Agglo. Ainsi, les boulevards Jeanne d'Arc, de la République, Breguet, Vauban ont été aménagés.

Par ailleurs, l'amélioration de la sécurité sur le secteur de la place l'Hérillier pourra être étudiée à l'occasion de la mise en place de la ligne 2 du BHNS.

Au niveau de la place d'Haubersart, la piste existe déjà. Néanmoins, les croisements sont effectivement à retravailler. Nous entamerons la mise en place d'un axe traversant nord-sud réservé aux mobilités douces, le long de la Scarpe.

Action n°6 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : rue du faubourg de Béthune

Un tel aménagement pourra être envisagée au moment de la réfection totale de la rue de Béthune. Cette réfection n'est pas forcément prévue pour le moment au cours du prochain mandat. Une signalisation accrue sur la partie moins visible de la piste cyclable sera effectivement nécessaire. Nous envisageons au cours du prochain mandat de concentrer nos efforts d'autres secteurs. Sous réserve de validation par le séminaire prévu sur ce sujet, les grands axes à traiter avec une belle piste cyclable pourraient être au moins, hors boulevards : rue de Bellain piétonisée, avenue de Metz, boulevard Albert 1er, rue Marguerite de Flandre-Abel Depret...

Action n°7 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Créer des itinéraires des extérieurs vers la gare

La liaison entre la place Carnot et la gare via la rue Faidherbe est impossible et pourtant très pratiquée !

En cours des faubourgs vers le centre ville

La liaison entre la place Carnot et la Gare est aujourd'hui praticable par la rue Fleury Proust.

Le Boulevard Faidherbe n'offre effectivement pas un espace cyclable optimal, des rénovations des boulevards des quartiers vers le centre-ville sont prévues avec le soutien de Douaisis Agglo.

Par ailleurs, nous prévoyons de créer un axe majeur de mobilités actives nord sud le long de la Scarpe du boulevard Pointcaré au Boulevard Vauban sachant que ce projet s'étalera sur plusieurs années.

Action n°8 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines la sortie de Douai vers les grands axes reste dangereuse

Le franchissement du pont d'Esquerchin est ubuesque

Rue d'Aniche puis avenue Roger Salengro : pas d'équipement spécifique pour les vélos ; la chaussée est trop étroite, les automobilistes mordent sur la voie propre du BHNS pour doubler les cyclistes.

vers Lambres, Sin le Noble, Cuincy, Esquerchin, Waziers...

Au niveau du pont d'Esquerchin, le tracé mériterait sûrement une meilleure signalisation pour faciliter la circulation des vélos.

Une réflexion pourra être menée avec le SMTD concernant les rues d'Aniche et Salengro.

L'utilisation de la voie BHNS pourra être étudiée avec le SMTD.

Enfin, nous envisageons de proposer au SMTD des pistes cyclables sécurisées depuis les communes périphériques jusqu'à Douai. L'Agglo a déjà voté, avec notre soutien, le principe de cofinancer les aménagements cyclables des liaisons intercommunales en zone rurale.

Action n°9 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur des nouveaux quartiers : Quartier Caux, quartier Vauban

Les quartiers Caux et Vauban seront rénovés sur le modèle d'Eco quartiers. Le vélo y aura donc toute sa place.

Action n°10 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. les entrées, sorties et les abords des boulevards sont à revoir

Action n°11 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

en particulier rue de Tournai

Il s'agit effectivement de mesures d'entretien qui nécessitent un réel suivi. Nous nous engageons à nous appuyer sur les liens avec l'Association Droit de Vélo pour identifier les lieux qui nécessiteraient un entretien complémentaire aux entretiens réguliers.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Le plan de circulation interdit déjà de fait le trafic de transit en centre depuis longtemps.

Nous avons entamé une réduction du trafic des quartiers résidentiels grâce à l'implantation de zones 30 au centre-ville.

Par ailleurs, nous envisageons de renforcer le pont de Lille afin d'y permettre la circulation de camions. Ainsi, la circulation de camions dans les quartiers résidentiels de Waziers et de la Clochette sera redirigée sur le Pont de Lille ; ce qui facilitera la circulation des vélos.

Enfin, la piétonisation du centre-ville (rues de la mairie et de Bellain) contribuera encore davantage à la limitation du trafic de transit en ville.

Action n°13 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Cette mesure sera effectivement étudiée en fonction de ce que la législation permet.

Action n°14 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Ce travail de hiérarchisation est déjà réalisé. La ville s'attache à réserver les trottoirs aux piétons partout où c'est nécessaire et à rendre plus cohérent et continu le réseau des pistes cyclables. A chaque réfection complète de rue (une douzaine par mandat), sera étudiée la réduction de la chaussée voitures au profit des autres usages de l'espace.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. déjà en place en grande partie

L'ensemble de la ville est actuellement en zone 30 sauf axes principaux. Des zones de rencontres existent déjà également (ex : Square du Dauphin). D'autres zones de rencontre seront développées selon les réfection de rue.

Action n°16 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Rue de la Mairie, la cohabitation piétons vélos n'est pas évidente

Le croisement rue de Bellain, rue de la Mairie et place d'Armes n'est pas sécurisant

La piétonisation de la rue de la Mairie, rue de Bellain est prévue de façon pérenne. Ce qui rendra plus aisé le partage de l'espace entre piéton et vélo. Cette mesure permettra de sécuriser le croisement de la rue de Bellain et rue de la Mairie.

Action n°17 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

En ciours

Cette action est déjà largement engagée, nous envisageons de l'achever sur le mandat à venir.

Action n°18 : je m'engage

Mener des expérimentations de signalisation : Poursuivre la pose de panneau prioritaire tourne à droite et tout droit pour les vélos

exemple : rue de Cambrai

Cette action est déjà largement engagée, nous envisageons de l'achever sur le mandat à venir.

Action n°19 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. av du Marechal Leclerc, rue du Gouvernement

Il s'agit d'une hypothèse qui doit être pesée. Fermer la circulation dans la rue reste difficile car nécessite des moyens humains non disponibles en termes de sécurité, dans des rues parfois très passantes. Des expériences de pedibus peuvent être envisagées là où les parents sont volontaires.

Action n°20 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement vélo : développer les équipements avec le programme Alvéole.

L'installation de stationnement vélo au niveau des écoles est prévu. Des stationnements vélo près des stations BHNS seront à étudier avec le SMTD.

Les box à vélo seront développés.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé En cohérence avec les stations du BHNS, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les ascenseurs de la gare ne permettent pas d'y entrer un vélo

L'offre de stationnement vélo cohérente avec les stations BHNS peut effectivement être développée en lien avec le SMTD. Les ascenseurs sont du ressort de la SNCF.

Action n°22 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Cette action est en cours et nous la poursuivrons sur le mandat à venir.

Action n°23 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette action sera étudiée au cas par cas en fonction des besoins en prenant en compte la visibilité.

Action n°24 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Nous pouvons et souhaitons nous engager sur l'intégration de cette obligation dans le PLU. Nous devons étudier le subventionnement avec l'intercommunalité.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Cette action est tout à fait souhaitable. Néanmoins, elle nécessite la mise en place d'infrastructures importantes (quais de rupture de charge, espaces de stockage, ...) qui dépassent le cadre municipal.

Action n°26 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Pour le moment, l'aide à la location de VAE est mise en place avec le SMTD. Un abondement municipal est prévu. Les leviers d'aide doivent être étudiés pour les aides à l'achat pour les particuliers et les professionnels.

Action n°27 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Location amorcée par le SMTD qui propose des VAE à diversifier et élargir

La location à longue durée est effectivement proposée à ce jour par le SMTD. Nous envisageons de soutenir l'élargissement et la diversification de ces locations auprès du SMTD.

Action n°28 : je suis indécis·e

Mettre des locaux à disposition de l'association l'atelier tenu par DDV à la maison du vélo est trop exigü
Le local rue de Marchiennes n'est pas pérenne.

Un bureau à l'étage de la Maison du Vélo est mis à disposition tous les soirs et permet d'assurer les réunions.

La question du local de l'atelier peut être étudiée sans pour autant disposer d'alternative évidente à court terme.

Promouvoir une culture vélo

Action n°29 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Comme indiqué pour l'action 22, nous envisageons d'installer des stationnements vélo au niveau des écoles et pourquoi pas de sensibiliser les enfants dans les ALSH du mercredi.

Action n°30 : je suis indécis·e

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cette hypothèse est à étudier avec peut-être des pistes au Parc Bertin.

Action n°31 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°32 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

En particulier les forces de police

Les agents seront sensibilisés et notamment les agents de police municipale.

Action n°33 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Certains agents municipaux du service Cadre de Vie utilisent déjà des vélos cargo afin de transporter leur matériel sur le lieu d'intervention. Nous envisageons de poursuivre ces modes de transports dans d'autres services.

Action n°34 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°35 : je suis indécis·e

Créer une "journée sans voiture". relayer en local la journée mondiale sans voiture le mardi 22 septembre

La faisabilité de la journée sans voiture est à étudier notamment en terme de périmètre.

Action n°36 : je suis indécis·e

Créer une "fête du vélo". A pérenniser chaque année début juin

Une fête du vélo peut être organisée en partenariat avec une association organisatrice. Cette fête sera peut-être à articuler avec la Fête de la mobilité déjà existante.

Action n°37 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Commencer par l'exemplarité des véhicules de la police municipale souvent à l'arrêt sur les pistes cyclables.

La Police Municipale sera sensibilisée et les stationnements illicites continueront d'être verbalisés.

Commentaires généraux

La promotion des mobilités actives est incontournable dans l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des GES.

Il s'agit par ailleurs d'un outil de santé publique.

Nous sommes convaincus qu'un meilleur partage de l'espace urbain est nécessaire pour rendre notre ville plus saine, plus agréable, plus accueillante.

De nombreuses mesures relèvent d'un travail au niveau intercommunal et nous nous engageons à les promouvoir auprès du SMTD et de Douaisis Agglo.